

Décision

Objet : Tarifs pour les journées de la formation continue du 9 au 12 septembre 2019 organisé par la faculté de médecine

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu l'article L.713-3 du code de l'éducation

Vu la délibération du conseil d'administration du 05 novembre 2018, approuvant la proposition de la commission des moyens du 19 octobre 2018 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération, vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

Direction des affaires
financières

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

DECIDE

- Inscription aux journées : 35 € TTC par jour
- Inscription aux journées forfait 4 jours : 120 € TTC
- Frais de restauration 20 € TTC par repas

Prise d'effet immédiate

Le Président,



Philippe VENDRIX